



COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES SENIORS ET DELEGATIONS

PROCÈS-VERBAL N°12

Réunion du 17/06/2024

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT, POMMIER Michel.

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :
competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.
- **Les Clubs doivent être en possession d'une tablette avec une version compatible pour l'application FMI.**

Une personne de permanence est disponible sur le site du district tous les week-ends.
En cas de problème (intempérie, forfait, problème FMI etc.) vous devez obligatoirement la contacter.

Lorsqu'un match est reporté il sera automatiquement reprogrammé à la première date disponible sur le calendrier. Les clubs doivent anticiper à l'avance cette reprogrammation.

Avis important pour les clubs désirant faire une demande d'inversion de rencontre :

Lorsqu'un club souhaite inverser une rencontre car les installations ne sont pas disponibles pour quelques raisons que ce soit, seul le club demandeur doit faire la demande sur Footclub. En effet, si les deux clubs font la demande cela crée un dysfonctionnement au niveau de l'application.

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
Séniors G Lever de rideau	Dimanche 13h00	Dimanche entre 12h et 14h
Séniors G	Dimanche 15h00	Dimanche entre 14h et 15h30
Séniors F ou G	Samedi 20h00 (1)	Voir règlement





(1) : Un club peut, dès la parution de la composition de sa poule solliciter la commission des compétitions à programmer toutes ou parties de ses rencontres de la saison à domicile à jouer à 20h00.

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire Négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

- Responsable FMI : Éric THIVOLLE
- **INFORMATION FMI :**

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres : L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende.
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.

Il a été constaté des erreurs de score répétés dans divers championnats, la commission vous rappelle qu'il est de votre devoir de vérifier les données avant validation par signature.





- Vous avez la possibilité de faire une demande de délégué à vos frais.
- Cette demande doit être faite via l'adresse mail competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr avec laboite officielle de votre club, 15j avant la date de la rencontre (sauf cas exceptionnel).

Le club demandeur se verra facturer les frais de délégation

Pour les clubs en entente, il faut bien vérifier que les informations concernant les deux clubs sont paramétrées sur la FMI.

Merci à tous les clubs de vérifier les paramètres sur Footclub par rapport aux désignations des éducateurs de chaque catégorie pour que chacun puisse avoir accès à la FMI le jour du match.

Procédure ci-dessous

Chapitre I : Correspondant Footclubs

1.1. Création ou modification d'un compte

Le correspondant Footclubs est le responsable des utilisateurs de son club sur cette application. Il doit s'assurer qu'un compte Footclubs existe pour chaque personne habilitée à utiliser l'application Feuille de match Informatisée.



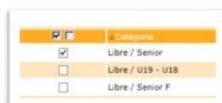
Ouvrir Footclubs, à partir du menu Organisation, cliquer sur « **Utilisateurs Footclubs** »

Si la personne n'a pas de compte :

- 1) Créer un compte à l'aide du bouton

- 2) Une fois le compte créé, cliquer sur son nom.
Puis cocher la case « **Gestion feuille de match informatisée** ».

NOTE : Pour les personnes accédant déjà à Footclubs par leurs fonctions au club, les autres droits déjà cochés sont à conserver et restent valables.



- 3) Choisir les équipes pour lesquelles la personne aura la gestion des feuilles de matchs.

- 4) Il ne faut pas oublier de

Remarque :

Le rôle du correspondant Footclubs du club est primordial dans le fonctionnement de cette application dans la mesure où il est responsable du paramétrage des accès aux feuilles de club sur la Feuille de match.



Pour tout renseignement concernant la compétition vous pouvez contacter votre responsable aux coordonnées ci-dessous.

- Responsable D1, D2 et D3 : BRUYAT Pascal
- Responsable D4 et D5 : Bernard DELORME
- Responsable coupes X BOUVIER et R GIRAUD : Djamel DJEDOU
- Responsable délégation: Éric THIVOLLE
- Responsable vétérans : FOUYAT Camille

Une réunion avec les responsables vétérans aura lieu le jeudi 20 juin à 19h au siège du district Drôme Ardèche. Pour les absents qui souhaiteraient un compte-rendu merci de transmettre votre adresse mail au 06 48 75 81 43

- Responsable Foot diversifié: Michel POMMIER – 06 82 50 24 93 - mipommier@wanadoo.fr

Le Calendrier saison 2023/2024 est en ligne sur le site du District.

La Commission Départementale des Compétitions prononce les accessions et relégations dans les championnats départementaux, saison 2023-24, sous réserves des procédures en cours et d'éventuels recours contentieux.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Départementale d'Appel (district@drome-ardeche.fff.fr) dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

SENIORS D1	
ACCESSIONS EN R3	RELEGATIONS EN D2
US DAVEZIEUX VIDALON 1 O. SALAISE RHODIA 2 ESPERANCE HOSTUNOISE 1	O. CENTRE ARDECHE 1 FC MONTELIMAR 1 AS BERG HELVIE 1 US PORTES HAUTES CEVENNES 1

SENIORS D2	
ACCESSIONS EN D1	RELEGATIONS EN D3
FC BOURG LES VALENCE 1 US ST JUST ST MARCEL 1 ENTENTE CREST AOUSTE 2	US CHANAS SERRIERES 1 FC HAUTERIVES US GRAND SERRE 1 US DAVEZIEUX VIDALON 2 O. RUOMSOIS 1 FC DIOIS 1 FC CHABEUIL 2



SENIORS D3

ACCESSIONS EN D2	RELEGATIONS EN D4
O. SALAISE RHODIA 3 RC TOURNON TAIN 1 FC PORTOIS 1 US MONTELIMAR 2 FC VALENCE 2	AS LA SANNE ST ROMAIN DE SURIEU 1 FC FELINES ST CYR 1 AS GENISSIEUX 1 AS VALENSOLLES 1 FC 540 1 ACE FC 1 FC D'AUVENAS 1 FC DE LA VALDAINE 2 US ST JUST ST MARCEL 2 AJ ST ALBAN D'AY 1

SENIORS D4

ACCESSIONS EN D3	RELEGATIONS EN D5
AS VILLEVOCANCE 1 ES NORD DROME 1 JS SAINT PAUL LES ROMANS 1 AC DE L'ALLET 1 JS LIVRON 1 CO CHATEAUNEUF DU RHÔNE 1 FOOT MONT PILAT 2 C.OM. CHATEAUNEUVOIS 2 FC LARNAGE SERVES 1	ES TREFLE FOOT 1 AS CHAVANAY 4 AS DU DOLON 2 FC PLATEAU ARDECHOIS 2 FC MONTMIRAL PARNANS 1 AS VALENSOLLES 2 EA MONTVENDRE 1 FC PORTOIS 2 FC BAUME MONTSEGUR 1 FC BERZEME 1 US VALS LES BAINS 1 AMS DONATIENNE 3 SA ST AGREVOIS 1

SENIORS D5

ACCESSIONS EN D4

AS ANNONAY 1 ES NORD DROME 2 ES LE LARIS 1 SC ROMANS 1 US BEAUFORTOISE 2 SC BOURG ST ANDEOL 1 AS SUD ARDECHE 3 US MEYSSE 1 AS ST PRIEST 07 1 FC ROYANS VERCORS 1 VALLIS AUREA FOOT 2 FC LARNAGE SERVES 2



CI-DESSOUS LE TABLEAU DES MONTEES ET DESCENTES A LA FIN DE LA SAISON 2023/2024

CHAMPIONNATD1									
Début de saison	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Descentes de R3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Montées en R3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Descentes en D2	1	2	3	4	4	5	5	6	7
Montées de D2	4	4	4	4	3	3	2	2	2
Fin de saison	12	12	12	12	12	12	12	12	12

CHAMPIONNATD2									
Début de saison	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Descentes de D1	1	2	3	4	4	5	5	6	7
Montées en D1	4	4	4	4	3	3	2	2	2
Descentes en D3	3	4	5	6	6	7	7	8	9
Montées de D3	6	6	6	6	5	5	4	4	4
Fin de saison	24	24	24	24	24	24	24	24	24

CHAMPIONNATD3									
Début de saison	48	48	48	48	48	48	48	48	48
Descentes de D2	3	4	5	6	6	7	7	8	9
Montées en D2	6	6	6	6	5	5	4	4	4
Descentes en D4	6	7	8	9	10	11	12	12	13
Montées de D4	9	9	9	9	9	9	9	8	8
Fin de saison	48	48	48	48	48	48	48	48	48

CHAMPIONNATD4									
Début de saison	72	72	72	72	72	72	72	72	72
Descentes de D3	6	7	8	9	10	11	12	12	13
Montées en D3	9	9	9	9	9	9	9	8	8
Descentes en D5	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Montées de D5	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Fin de saison	72	72	72	72	72	72	72	72	72

CHAMPIONNATD5									
Descentes de D4	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Montées en D4	12	12	12	12	12	12	12	12	12